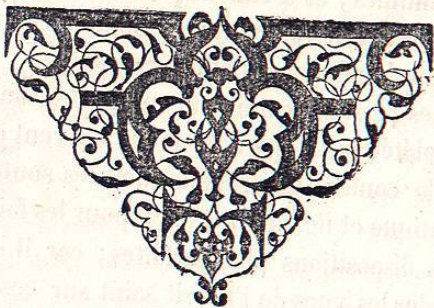


tude, qu'elles ne s'en approchent jamais d'une manière toute naturelle, et qu'elles vivent dans l'exercice de l'humilité, de la mortification, du renoncement à elles-mêmes et surtout à leur volonté propre, et dans la pratique de l'amour de Dieu et de la soumission à sa volonté sainte. S'il en rencontre parmi elles qui soient entières, opiniâtres dans leurs sentiments, qui refusent de lui être soumises, se croyant assez éclairées pour se conduire elles-mêmes, il leur fera voir la nécessité de l'obéissance au confesseur, et sentir que vouloir se conduire soi-même est une grande folie qui ne peut être que l'effet de l'orgueil et de la présomption : *Stulto se discipulum subdit, qui se sibi magistrum constituit*, dit saint Bernard.



CHAPITRE III.

Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les personnes qui ignorent les vérités de la religion qu'elles doivent savoir, et les devoirs qu'elles doivent pratiquer.

Le confesseur, pour remplir l'étendue de son ministère, doit s'appliquer à connaître si ceux qui s'adressent à lui sont suffisamment instruits, et à les instruire en cas d'ignorance : ne négligez-vous point vous-même ces devoirs ? vous appliquez-vous à bien connaître les pénitents qui s'adressent à vous, pour savoir s'ils sont assez instruits des vérités de la religion et des devoirs qu'elle impose ; et, en cas d'ignorance, les instruisez-vous, comme votre ministère vous y oblige ? Le premier objet qui doit occuper le confesseur, s'il veut remplir comme il faut les fonctions de juge, de médecin et de guide, que son ministère lui impose, est de s'appliquer sérieusement à connaître si ceux qui se présentent à lui au tribunal sacré sont suffisamment instruits des vérités de la foi, des devoirs de la religion et de ceux de leur état ; car une triste expérience prouve que beaucoup de chrétiens croupissent dans une ignorance profonde des mystères de la foi et des

devoirs du christianisme, et l'on ne peut se dissimuler que cette ignorance est une des grandes plaies de l'Église : *Illud affirmamus*, dit Benoît XIV, *magnam eorum partem qui æternis suppliciis damnantur, eam calamitatem perpetuò subire ob ignorantiam mysteriorum fidei quæ scire et credere necessariò debeant, ut inter electos numerentur* (1). En effet, combien, tout occupés des choses du monde, vivent dans l'ignorance des vérités nécessaires au salut et dans une négligence criminelle des devoirs que la religion et leur état leur imposent ! On peut le dire, tels sont la plupart des artisans de certaines professions, où il est comme de règle de négliger et les exercices de la religion et les instructions publiques ; telles sont les personnes grossières de la campagne, et, dans des conditions plus élevées, ceux qui, livrés presque uniquement aux opérations du commerce, ne pensent que rarement à leur salut. Fénelon, dans son premier dialogue sur l'éloquence, assure qu'un grand nombre qui jouent un rôle dans la société, pourraient être assimilés au peuple en fait de connaissance de la religion : peu instruits, ou oubliant ce qu'ils ont su autrefois, plus ils avancent en âge, plus les traces des premières leçons s'effacent ; si l'on n'y prend garde, on les laisse, en les admettant aux sacrements, dans une ignorance grossière des vérités du salut les plus importantes et des dispositions intérieures nécessaires aux sacrements. Il faut

(1) Inst. 27, n. 18.

donc s'assurer prudemment de ce qu'ils savent en matière de religion.

Le confesseur est docteur, et, en cette qualité, il est tenu de remédier à l'ignorance de son pénitent, soit à l'égard de ce qu'il doit croire, soit à l'égard de ce qu'il doit pratiquer. Avant tout, il doit l'instruire des choses nécessaires au salut, de *nécessité de moyen*, et en venir ensuite à ce qui est de *nécessité de précepte* ; et si par sa faute il le laisse vivre dans une ignorance coupable en matière grave, soit par rapport à ce qu'il doit croire, soit par rapport à ce qu'il doit pratiquer, il pèche mortellement, suivant le sentiment des docteurs, parce qu'il transgresse volontairement un devoir important de son ministère.

Il y a des personnes chez lesquelles l'ignorance des mystères de la foi ou des devoirs de la religion est involontaire, et d'autres chez qui elle est volontaire et coupable. Elle est involontaire dans certaines personnes qui, à raison du grand âge et des infirmités, ne peuvent plus rien apprendre ni retenir par mémoire, ou bien qui ne sont dans cette ignorance que parce qu'elles vivent sous la direction d'un pasteur qui n'instruit pas son peuple ou l'instruit mal et sans fruit ; alors ces personnes sont plutôt incapables qu'indignes de l'absolution. Le confesseur doit les instruire avant de les absoudre, si elles sont encore capables d'être instruites ; mais si elles sont incapables d'instruction, le confesseur se conduira ainsi que nous le dirons dans la suite. Cette ignorance est volontaire et coupable, quand elle vient de la négli-

gence à s'instruire, sachant qu'on est obligé de le faire comme il arrive à plusieurs qui, quoiqu'ils connaissent le besoin qu'ils ont de l'instruction, ne lisent aucun livre de piété, n'assistent ni aux prônes ni au catéchisme. Cette ignorance grave rend le pénitent indigne de l'absolution, et il ne peut être nullement absout avant qu'il soit suffisamment instruit de ce qui est nécessaire de nécessité *de moyen* et qu'il promette sincèrement de s'instruire de ce qui est de nécessité *de précepte*.

Quant à la manière d'instruire les pénitents ignorants, il y a beaucoup de précautions à prendre et de ménagements à garder. Si ceux qui se présentent au saint tribunal y venaient toujours avec l'humilité, la simplicité et l'esprit de componction qu'un chrétien doit y apporter, le confesseur aurait moins d'égards et de prudence à observer; s'ils étaient aux pieds du prêtre comme aux pieds de Jésus-Christ même qu'il représente, ils n'éprouveraient que le sentiment du regret et de la confusion, et le prêtre pourrait leur parler avec plus de liberté. Mais il n'en est pas ainsi: combien portent aux pieds du confesseur leurs passions et surtout l'amour-propre! les ignorants n'en sont pas moins susceptibles que les autres; le sentiment intime de leur ignorance les rend même plus délicats et plus sensibles sur ce point. Qu'on leur demande, par exemple, s'ils savent les principaux mystères de la foi, ils croiront qu'on leur demande le catéchisme et qu'on les traite comme des enfants: l'humeur et le mécontentement perceront souvent

dans leur réponse et éclateront quelquefois au point que le confesseur n'aura presque plus rien à espérer d'eux, au moins pour cette fois. Un confesseur ne saurait donc apporter trop de ménagements et de prudence à l'égard de certaines personnes ignorantes.

Parmi les pénitents ignorants, les uns sont d'une grande simplicité, et très dociles; les autres sont attachés à leur routine et sourds à tout ce qu'on peut leur dire pour les en sortir. Les premiers, qui sont ignorants moins par leur faute que par celle des guides négligents qui ne les ont point avertis de leur ignorance, se détermineront facilement à profiter de l'instruction qu'on leur offre. Pour les derniers, qui ne se montrent point disposés à se laisser instruire, il faut beaucoup de charité et de zèle, beaucoup de douceur et de patience; jamais de dureté: elle les irriterait sans les guérir. Au lieu de leur dire avec une espèce de mauvaise humeur: « Je vous représente vos devoirs, c'est à vous de voir ce que vous avez à faire: si vous vous damnez, je n'en serai pas responsable, » il faut tâcher de s'insinuer dans leur esprit par quelques mots de douceur et d'encouragement, évitant tout ce qui peut blesser leur amour-propre. Il est à propos de les excuser sur ce qu'on ne les a pas instruits, de leur faire entendre qu'on les instruira facilement, qu'avec un peu de bonne volonté de leur part on en viendra bientôt à bout, et qu'alors ils éprouveront un grand contentement de s'être rendus à ce qu'on leur demande. Ajoutez de plus que vous n'avez en vue que leur salut, leur bon-

heur en cette vie et en l'autre , étant prêt à vous sacrifier pour eux. Si, malgré les efforts du confesseur , ils refusent d'accéder à ce qu'il exige d'eux , qu'il ne leur réponde que par quelques mots de bonté et de douceur, sans témoigner ni aigreur ni mécontentement ; qu'il ne les renvoie jamais sans leur dire qu'il priera Dieu pour eux et qu'il est toujours prêt à les recevoir, quand ils reviendront. Souvent il les verra désarmés par cette bonté soutenue et inaltérable , et se jeter sans réserve entre ses bras.

Quand le confesseur interroge son pénitent, il doit bien prendre garde de le fatiguer inutilement. Il y en a qui savent, par exemple, les mystères quant à la substance, quoique au premier coup d'œil ils paraissent les ignorer : interrogés souvent d'une manière abstraite et générale, ils ne savent que répondre, soit parce que dans leurs catéchismes les demandes qu'on leur fait ne se trouvent pas formulées de cette manière, soit parce qu'ils n'entendent parler que rarement de ces choses et qu'ils s'en occupent fort peu. Comme ils sont alors interrogés sans s'y attendre, ils ne se rappellent pas aussitôt ces vérités : se troublant, ils répondent au hasard et se trompent ; entre autres, souvent ils ne sauront distinguer le véritable motif de la foi, qui est l'autorité de Dieu. Un confesseur doit prendre des précautions pour ne pas les troubler ; il doit les encourager et leur donner le temps de se reconnaître, leur adressant les questions d'une manière simple et claire : certaines personnes peuvent connaître suffisamment les mystères, sans être en état

de les énoncer, au moins distinctement. Du reste, le confesseur jugera, pour l'ordinaire, son pénitent suffisamment instruit quant à la substance des choses, si lui développant ces vérités, il est aussitôt au fait.

Lorsqu'on instruit des pénitents ignorants, il faut bien se donner garde de les instruire d'une manière sèche, employant à peu près les mêmes termes que le catéchisme (1) : la persuasion où l'on est communément que le catéchisme n'est fait que pour les enfants, et la difficulté que la plupart ont eue pour l'apprendre dans leur jeunesse, les préviendraient de manière peut-être à les rebuter et à les empêcher de revenir. Il faut donc leur dire en général qu'on veut les instruire de la religion et leur apprendre à vivre en bons chrétiens. Si toutefois ils répondent qu'ils sont trop âgés pour apprendre le catéchisme, il faut leur répliquer avec bonté que le catéchisme est, à la vérité, un excellent abrégé des principes de la religion ; que celui qui croit et pratique bien tout ce qui y est contenu est sûr d'être sauvé ; que ce livre est plus particulièrement fait pour la jeunesse, et qu'à leur âge ils ne pourraient pas l'apprendre de mémoire, mais qu'il suffit qu'ils retiennent ce que vous leur apprendrez des principales vérités de la foi et des devoirs que la religion impose.

Pour interroger et instruire utilement son pénitent,

(1) Un confesseur doit éviter autant que possible de se donner le nom de confesseur qui demande le catéchisme au confessionnal ; autrement, l'on n'osera s'adresser à lui, de crainte d'être interrogé.

le confesseur peut ordinairement employer la méthode suivante, quand le pénitent est simple et docile : « N'avez-vous pas négligé de vous instruire sur les vérités de la religion et sur les devoirs qu'elle impose ? » Quelle que soit la réponse, ajoutez : « Eh bien ! comme on ne doit jamais perdre de vue les grands mystères de la foi, puisqu'ils nous rappellent l'amour immense d'un Dieu pour les hommes, je vais vous les exposer en peu de mots : Vous savez bien qu'il n'y a qu'un Dieu ? *Oui*. Combien y a-t-il de personnes divines ? *Trois*. Vous dites bien. Laquelle de ces trois personnes s'est faite homme pour nous ? Si le pénitent hésite, ne le pressez pas, laissez-le un peu réfléchir. Dites-lui une seconde fois : « Laquelle des trois personnes divines s'est faite homme pour nous ? S'il répond : *C'est le Fils*, ajoutez : « Le Père et le Saint-Esprit se sont-ils aussi faits hommes ? » S'il dit : *Non*, c'est assez : il connaît suffisamment le mystère de l'incarnation. Demandez-lui ensuite : « Qu'est-ce que Jésus-Christ ? » S'il hésite, dites-lui : « Jésus-Christ est-il Dieu ? » S'il dit : *Oui*, ajoutez : « Est-il homme ? » S'il répond : *Oui*, concluez « Il est donc Dieu et homme tout ensemble ? Mais si le pénitent ne peut répondre laquelle des trois personnes divines s'est faite homme, pour vous convaincre si réellement il ignore ce mystère, développez-le lui. S'il le saisit aussitôt que vous le lui expliquez, croyez, au moins pour l'ordinaire, qu'il en est suffisamment instruit quant à la substance, et que s'il ne vous a pas répondu c'est parce qu'il n'a point su s'expliquer. Si, au contraire, il ne peut le saisir quand vous le lui dévelop-

pez, et que son esprit ne soit nullement troublé ; qu'il vous réponde tantôt que c'est le Père, qui s'est fait homme, tantôt que c'est le Saint-Esprit, croyez qu'il n'a pas la connaissance explicite du mystère de l'incarnation.

Passez ensuite au mystère de la rédemption et aux autres vérités de la religion contenues dans le symbole, que votre pénitent ignore et qu'il est tenu de connaître.

Si le pénitent ignorant est d'une condition plus élevée ; s'il a reçu une certaine éducation, et que le confesseur prévoie qu'il aura honte d'être interrogé et instruit suivant la méthode que nous venons d'indiquer, il pourra suivre celle-ci : il commencera par lui demander s'il assiste aux instructions publiques et s'il fait des lectures de piété. S'il répond négativement, il y a lieu de croire qu'il n'est pas instruit. Il faut alors l'aider *suavement et efficacement*, pour me servir des termes de saint François de Sales, et pourvoir à ses besoins en l'instruisant soi-même et lui prescrivant d'assister aux instructions, de lire ou d'entendre lire quelques bons ouvrages qui traitent de la doctrine chrétienne (1). Pour l'instruire sur les mystères, le confesseur pourra procéder de la manière suivante : ainsi, par exemple, j'ai à instruire sur le mystère de l'incarnation un tel pénitent que je soupçonne être dans l'ignorance de ce mystère et que je sais être délicat et sensible à ce qui

(1) On peut conseiller la *Doctrine chrétienne* de Lhomond, le *Catéchisme* de Montpellier ou de Fleury, etc.

blesse l'amour-propre , je commencerai à lui parler de la chute d'Adam ; je tâcherai ensuite de lui en faire sentir l'énormité , en lui disant que s'il était coupable pour avoir mangé le fruit que Dieu lui avait défendu de manger , il l'était encore plus pour avoir voulu , en quelque sorte , se rendre égal à Dieu. J'insisterai sur le malheur dans lequel il devait être précipité et avec lui tous ses descendants , si un prince céleste , égal à Dieu , n'avait demandé grace pour nous et pour lui et ne s'était offert pour se faire homme comme nous et mourir pour expier le péché de notre premier père et les nôtres. Alors je lui demanderai quel est ce prince , comment il s'appelle... ; et de là je prendrai occasion de m'assurer si réellement il ignore le mystère de l'incarnation , et de l'en instruire si toutefois il n'en a pas la connaissance suffisante. J'en viendrai ensuite à tous les articles du symbole : je m'informerai surtout du motif de sa foi , s'il est surnaturel ou non ; car il est de l'essence de la foi que son motif soit surnaturel et de croire sur l'autorité infaillible de Dieu ; si l'on n'avait qu'une foi humaine ou si l'on ne croyait aux vérités de la religion que parce que les autres y croient , on n'aurait pas la foi suffisante pour le salut. Je ferai donc à mon pénitent , dont l'ignorance me fait craindre qu'il n'ait qu'une foi humaine , les interrogations suivantes . « Pourquoi croyez-vous les vérités de la religion ? » S'il hésite , je lui demanderai : « N'est-ce pas Dieu qui a révélé les vérités de la foi ? » S'il ne peut répondre , n'étant pas troublé , il est dans une ignorance crasse ; il faut l'instruire. Dans la confession suivante ,

je l'interrogerai de nouveau pour voir s'il se souvient de ce que je lui ai dit et s'il en a profité. S'il l'a oublié , je le lui répéterai et recommanderai encore plus expressément de le pratiquer. Par ce moyen , on ne pourra qu'instruire solidement ceux qui auront quelque bonne volonté.

Saint Liguori , traçant là-dessus les devoirs du confesseur , s'exprime ainsi : « Interroget pœnitentem an mysteria fidei calleat ; nam , si quatuor mysteriorum principalium ignorantia teneatur , nempè Deum esse , remuneratorem esse boni et mali , mysteria SS. Trinitatis et Incarnationis ac mortis Jesu-Christi , erit absolutionis incapax juxtà propositionem 64 proscriptam ab Innocentio XI. Item an sciat symbolum fidei , præcepta Decalogi , sacramenta , etc. , saltem in substantia ; sed hic benè advertit celebris et doctus missionarius P. Leonardus à Portu Mauricio in suo Decursu mystico et morali teneri confessarium instruere pœnitentes rudes in mysteriis fidei , saltem in quatuor principalibus ; quapropter sic subjungit : *Bonum non est consilium dimittere similes ignaros , ut ab aliis hæc doceantur ; quia nullus alius sperabitur fructus , nisi ut sic ignari remaneant. Ideòque expediens est eos breviter docere prædicta mysteria principalia , efficiendo pariter ut secum efforment actus fidei , spei , caritatis et contritionis , obligando tamen eos ut in posterum perfectè instrui se faciant circa cætera mysteria scitu necessaria de necessitate præcepti.* Et idem auctor , loquens de personis urbanis salutis propriæ negligentibus , quæ sibi magno